

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la directive 2013/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (vingtième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) et abrogeant la directive 2004/40/CE**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 179 du 29 juin 2013)*

Page 13, annexe II, tableau A3, deuxième colonne, à la deuxième ligne:

au lieu de: «0,07/f Vm<sup>-1</sup> (crête)»

lire: «0,07 Vm<sup>-1</sup> (crête)»

Page 13, annexe II, tableau A3, deuxième colonne, à la troisième ligne:

au lieu de: «0,0028/f Vm<sup>-1</sup> (crête)»

lire: «0,0028 f Vm<sup>-1</sup> (crête)»

---